

1. PRÉAMBULE

Vous avez décidé de vous engager bénévolement.

1000x merci !!! Vous jouez un rôle crucial en ces moments de crise liée à la pandémie COVID19.

Le respect strict des consignes de sécurité (2 mètres de distance sociale, désinfection régulière des mains, etc...) est capital pour ne pas transformer le bénévole en vecteur du virus ! Mais ce n'est pas tout, les différentes activités que vous serez amené(e) à effectuer exigent quelques précautions importantes pour la sécurité générale de la population.

Raison pour laquelle Bénévoles Valais-Wallis en collaboration avec le Service de la Santé Publique du Canton du Valais vous proposent les protocoles qui suivent, que nous vous encourageons à suivre à la lettre pour que votre magnifique engagement bénévole atteigne le but ultime :

Aider les personnes vulnérables à traverser cette période, en ne mettant en danger ni le bénévole ni le bénéficiaire !

Encore bravo, et bonne lecture !

2. FAIRE LES COURSES POUR UNE PERSONNE VULNÉRABLE

...ou pour toute personne ne pouvant pas les faire elle-même (corps médical, sécurité, livreurs, etc...)

La personne vulnérable prend contact avec Bénévoles Valais-Wallis ou avec un bénévole de la région.

La personne vulnérable indique quel jour et dans quel magasin elle souhaite que les courses soient effectuées.

Le bénévole, une fois contacté, se désinfectera les mains, passera chercher la liste de course ainsi que l'argent nécessaire au domicile de la personne.

Tout ceci se déroulera en respectant les diverses directives de distance sociale (Absence de contact physique et garder ses distances)

Une fois la liste reçue, le bénévole se rendra dans le magasin désigné, se désinfectera les mains, procèdera à l'achat des courses et se désinfectera à nouveau les mains.

Si le bénévole se trouve exposé à une situation de contamination possible, celui-ci se désinfectera à nouveau les mains.

Le bénévole se rend chez la personne vulnérable, sonne à la porte et dépose les courses et le retour de monnaie devant celle-ci, avant de reculer de quelques pas, afin de respecter les mesures de distance sociale (environ 2 mètres). Il s'assure de l'état de santé de la personne vulnérable et valide le retour de la monnaie et les courses.

Il faut éviter de faire des sacs de courses trop lourds, afin que les personnes vulnérables puissent les porter sans trop de difficultés.

3. ACHAT DE MÉDICAMENTS

La personne vulnérable prend contact avec Bénévoles Valais-Wallis ou avec un bénévole de la région.

La personne vulnérable indique quel jour et dans quelle pharmacie les médicaments doivent être récoltés.

Le bénévole, une fois informé, se désinfectera les mains et passera chez la personne vulnérable afin de prendre l'ordonnance, la carte de caisse maladie et éventuellement l'argent nécessaire, en respectant les mesures d'hygiène (distance, etc.).

De plus, le bénévole demande si la personne a des questions pour le pharmacien, cas échéant, il en prend bonne note.

Le bénévole se rend dans la pharmacie désignée et prend les médicaments requis.

Une fois les médicaments rassemblés, il se rend au domicile de la personne vulnérable, sonne et dépose ceux-ci devant la porte.

Si le bénévole devait être exposé à une situation de contamination possible, il se désinfecterait à nouveau les mains.

Il sonne ensuite et recule de quelques pas, afin de respecter les mesures de distance sociale (environ 2 mètres).

Il s'assure auprès de la personne vulnérable de son état de santé et de l'exactitude des médicaments rapportés, et transmet les réponses du pharmacien en lien avec les questions que la personne vulnérable avait évoquées lors de la prise de contact.

4. TRANSPORT DE PERSONNES POUR RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

La personne vulnérable prend contact avec Bénévoles Valais-Wallis ou avec un bénévole de la région.

En cas de doute, le bénévole s'assure auprès du personnel médical que la visite est vraiment nécessaire.

Se désinfecter les mains et porter un masque.

Placer la personne à l'arrière du véhicule et s'assurer que la ceinture de sécurité est bien mise.

Durant le rendez-vous, éviter toute situation à risque et, le cas échéant, se désinfecter les mains.

Une fois le transport effectué, désinfecter le siège arrière sur lequel la personne vulnérable s'est assise. (n'importe quel produit désinfectant qu'on trouve dans les commerces)

Se désinfecter les mains/se laver les mains une fois la course terminée.

5. LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE :

La personne vulnérable prend contact avec Bénévoles Valais-Wallis ou avec un bénévole de la région.

Se désinfecter les mains avant d'effectuer la livraison.

Déposer le repas devant la porte, sonner et

reculer de quelques pas afin de respecter les mesures de distance sociale (environ 2 mètres).

Poser quelques questions à la personne sur son état de santé, lui souhaiter un bon appétit et s'en aller.

Terminer la livraison en se désinfectant les mains.